

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

| A. VOTRE IDENTITÉ | |
|--|-------|
| Nom et Prénom : | |
| ou Dénomination (pour les personnes morales) : SYNERGIE MAURIENNE | |
| Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : | |
| Adresse : N° .2 Rue Place du marché | |
| Commune : SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE | |
| Code postal 73 140 | |
| Nature des activités : Syndicat intercommunal qui assure des missions de production, de distribution et de fourniture d'électricité | |
| | |
| Qualification : | |
| | |

| B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIES, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS | |
|---|---|
| ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun | Description (1) |
| B1 <i>Parnassius apollo</i> Apollon | Destruction de 1 020 m ² d'habitats de reproduction (plantes hôte) sur 1,13 ha observé sur la zone d'étude, donc risque de mortalité d'espèces protégées sous forme de chenille/œufs lors des terrassement des zones de plantes hôtes |
| B2 <i>Phengaris arion</i> Azuré du Serpolet | Destruction de 699 m ² d'habitats de reproduction (plantes hôte) sur 8 150 m ² observé sur la zone d'étude, donc risque de mortalité d'espèces protégées sous forme de chenille/œufs lors des terrassement des zones de plantes hôtes |
| B3 <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir | Destruction de 405 m ² d'habitats rupestres sur 9 185 m ² inventorié sur la zone d'étude |
| B4 <i>Oenanthe oenanthe</i> Traquet motteux | Destruction de 405 m ² d'habitats rupestres sur 9 185 m ² inventorié sur la zone d'étude |
| B5 | |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

| C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION * | | | |
|---|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |
| Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Création d'une microcentrale hydroélectrique (Prise d'eau, conduite, usine, conduite de restitution, et pistes 4x4 associées) permettant de passer, sur le regroupement des communes, de 70% à plus de 80% en énergies renouvelables pour les abonnés domestiques (3 000 abonnés environs sur 3 communes) | | | |

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Destruction de 1 020 m² d'habitat favorable à la reproduction de l'Apollon, de 699 m² d'habitat favorable de l'Azuré du serpolet, et de 405 m² d'habitat rupestre favorables aux oiseaux, par terrassement pour création de piste 4x4 et bâtiment de l'usine.**
Altération Préciser :

Dégradation Préciser : **Dégradation de 780 m² d'habitat favorable à la reproduction de l'Apollon, de 624 m² d'habitat favorable de l'Azuré du serpolet et de 824 m² d'habitats rupestres favorables aux oiseaux par ouverture de tranchée pour mise de la conduite, et bordure de terrassement des pistes 4x4.**

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : **...Ecologues KARUM ; Master Biodiversité, écologie et évolution ; Gestion de l'environnement ; BTS IGPN, et équivalents**

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Dès le dégel pour éviter que l'avifaune nicheuse au sol s'installe.**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Auvergne-Rhône-Alpes**
Départements : **Savoie (73)**
Cantons : **Modane**
Communes : **Orelle**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Des mesures d'évitement et de réductions sont prévues: Adaptation et modification des emprises travaux dans les secteurs sensibles, Mise en défens des zones sensibles (zones humides, flore protégée, plantes hôtes), Protection des zones humides et ruisseaux de l'apport de matériaux et particules, Gestion des risques de pollutions accidentelles sur la ressource en eau potable, les cours d'eau et les zones humides Remise dans un état proche de l'état initial des secteurs remaniés/terrassés, Revégétalisation des toits des bâtiments, Revégétalisation des zones remaniées par épandage de foin vert**

De plus, une mesure de compensation est prévue : **Réhabilitation de talus stériles détériorés par réensemencement d'un mélange floristique contenant du thym serpolet et de l'orpins**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Sans objet**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Suivi de l'efficacité des mesures d'étrépage et de revégétalisation et Suivi de la faune**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **S. Michal de Maurienne**
le **15 mai 2013**
Votre signature **Jacques GAVROY**

Président de SYNERGIE MAURIENNE